CSC-Educ

Le mensuel de la CSC-Enseignement | Juin 2025 | N°190 | Ne paraît pas en juillet et août | Bureau de dépôt Bruxelles X | P602582

FERMETURE ANNUELLE

Nos bureaux et nos services seront fermés du 28 juillet au 8 août 2025 inclus.

L'ÉDITO

En mai, fais ce qu'il te plait.

L'ACTU SYNDICALE

L'avenir des statuts : regard sur la Communauté germanophone.

L'ACTU SYNDICALE

RFIE : constats et prévisions alarmantes !

CSC enseignement

Notre Force, c'est Vous !

CSC-EDUC

EDITEUR RESPONSABLE

Roland LAHAYE
Chaussée de Louvain, 436 - 5004 Bouge

IMPRIMERIE

Snel Grafics sa, Vottem

LAY-OUT & MISE EN PAGE

Marie LAUSBERG

PHOTOS

©Shutterstock - Canva

CORRECTRICES

Nadine DECAMP, Françoise WIBRIN

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Michel AZIOTOU
Catherine BLAVIER
Isabelle BUCHELOT
Philippe DOLHEN
Nathalie KALINOWSKI
Arnaud LABYT
Roland LAHAYE
Marie LAUSBERG
Xavier TOUSSAINT

Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin.

CSC-ENSEIGNEMENT

SIÈGE CENTRAL ET ADMINISTRATIF

Chaussée de Louvain, 436 - 5004 Bouge

02/543.43.43

02/543.43.44

csc-enseignement@acv-csc.be

SERVICES AUX MEMBRES

Voir ci-dessous.

SOMMAIRE

L'ÉDITO

En mai, fais ce qu'il te plait. 3

L'ACTU INTERNATIONALE

TURQUIE : soutien aux syndicalistes du secteur de l'Éducation engagés en faveur de la démocratie. 4

L'ACTU SOCIÉTALE

JOURNÉE DE DEVOIR, JOURNÉE DE LUTTE | Le 8 mai doit (re)devenir un jour férié. 6

L'ACTU SYNDICALE

REGARD SUR LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

- Zeitweillige bezeichnung auf unbestimmte dauer (UZW). 8
- La désignation temporaire à durée déterminée. 9

ELECTIONS SYNDICALES

- Un nouveau Comité communautaire (CC). 10
- Un nouveau Bureau journalier (BJ). 11

RFIE | Constats et prévisions alarmantes ! 12

LA CSC-E ET VOUS

WAPI | Freddy Limbourg passe la main à Stéphane Dillies. 13

GRAP PUÉRICULTEUR·TRICE·S |On ne lâche rien ! 14

TÉMOIGNAGE | Injustice et incertitude pour les puéricultrices enceintes sous contrat non statutaire. 20

CARNET DE BORD DU MANDATAIRE

AGENDA DES ORGANES LOCAUX DE CONCERTATION SOCIALE - sept. 2025. 16

EN PRATIQUE

BON À SAVOIR -DÉTENTE| Circulaires du mois. 18

AGENDA | Retraités-préretraités : Amicale de Bruxelles. 19

FERMETURE ANNUELLE

Nos bureaux et nos services seront fermés

DU 28 JUILLET AU 8 AOÛT 2025 INCLUS.

Durant les vacances, en dehors de cette période, nous travaillerons en effectif réduit afin de permettre à nos collaborateurs de prendre leurs congés.

Merci de votre compréhension.

Notre Force, c'est Vous !

NOUS CONTACTER

Nos services aux membres sont accessibles

- à l'aide du formulaire en ligne ;
- par téléphone, les jours ouvrables en matinée de 9h30 à 12h00, ainsi que le mercredi après-midi, de 13h30 à 15h30.

www.lacsc.be/contact-csce

SITE INTERNET

www.lacsc.be/csc-enseignement

www.facebook.com/CSC.Ens

youtube.com/@CSC-ENSEIGNEMENT

https://www.instagram.com/cscenseignement/

L'ÉDITO

En mai, fais ce qu'il te plait.

Le mois de mai est, pour beaucoup d'entre nous, l'un des plus beaux de l'année. D'abord, parce que les jours sont (beaucoup) plus longs que les nuits, mais aussi parce qu'il est émaillé de nombreux jours festifs qui sentent bon le muguet.

Il débute par une date ô combien symbolique pour les travailleurs puisque le 1er mai est, depuis longtemps, LEUR journée.

La Fête du Travail trouve ses origines à Chicago, aux États-Unis, où des manifestations sont organisées par les syndicats le 1er mai 1886, et sont accompagnées de grèves. Ils réclament le raccourcissement de la journée de travail à huit heures.

En Europe, c'est quatre ans plus tard que les actions débuteront pour aboutir à la réduction du temps de travail votée en Belgique en 1921.

Le 8 mai est une journée de commémoration.

C'est en effet le 8 mai 1945 que la Victoire des alliés marque la fin de la seconde guerre mondiale et la victoire sur le fascisme.

Depuis 1983, ce jour n'est plus férié en Belgique. Nous le regrettons et continuons à réclamer sa réhabilitation avec les autres membres de la «Coalition du 8 mai», plateforme de lutte contre l'extrême droite. La CSC-Enseignement était d'ailleurs représentée, le 4 mai dernier, lors de la journée de la mémoire organisée à Breendonk. Je vous renvoie aux pages 6 et 7 de cette revue.

Outre ces deux moments, le mois de mai voit aussi l'occasion d'adresser un message d'amour et de reconnaissance à l'ensemble des mamans.

Nous aurions aimé en rester là, mais l'actualité dans l'enseignement nous a contraints à réagir. C'est en effet le mois de mai que la Ministre Glatigny a choisi pour réunir le secteur lors d'une «mise au vert» organisée les 16 et 17 mai derniers dans le cadre prestigieux du Palais des Académies à Bruxelles.

L'objectif annoncé : faire le point sur l'état d'avancement des réformes.

Après avoir pris connaissance du programme de ce séminaire, le Comité communautaire a fait le choix de ne pas y participer. Deux autres organisations syndicales (CGSP-Enseignement et SETCa-SEL) ont pris la même décision.

Certain·e·s pourraient ne pas comprendre surtout lorsque nous interpellons la Ministre sur son style de concertation.

Il me parait dès lors important d'éclairer celles et ceux qui, légitimement, se posent des questions sur notre choix.

Les réponses se trouvent dans le communiqué de presse qui a précédé l'événement. Morceaux choisis :

«*Il nous apparait important de rappeler que nous interpellons les responsables politiques en charge du secteur de l'enseignement depuis plusieurs années sur la nécessité absolue d'accompagner les réformes structurelles du système éducatif de moyens nécessaires à leur mise en place et de mesures permettant de garantir l'emploi des membres du personnel. Il s'agit d'une responsabilité politique qui ne peut être déléguée ou partagée.*

Depuis 2019, l'inaction coupable des Gouvernements (dont le MR et la Ministre Glatigny, notamment) contraste terriblement avec l'empressement avec lequel le MR et Les Engagés ont pris des mesures précipitées et expéditives qui renforceront encore les inégalités et impacteront les élèves les plus défavorisés : gel de l'extension «gratuité», renforcement des logiques de différenciation des parcours (CEB à 60 %, test CLE), report des mesures visant à lutter contre le décrochage scolaire, renvoi des élèves majeurs vers d'autres opérateurs de formation, suppression de parcours dans l'enseignement qualifiant,...

Nous ne sommes pas dupes ; la volonté de la Ministre Glatigny et du Gouvernement est de déconstruire l'idée même d'un enseignement démocratique, accessible à toutes et tous et émancipateur ,alors que seule une Ecole moins inégalitaire permettrait d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Après tous les efforts consentis par les membres du personnel et les équipes éducatives, il faudrait une fois encore tout changer... pour revenir en arrière. Nos organisations syndicales refusent catégoriquement d'être les complices forcés d'une parodie de concertation et d'une vision élitiste de l'École. L'École inégalitaire, ce sera sans nous !».

A l'heure de boucler ce numéro, nous apprenons que les participants à la mise au vert (excepté les deux syndicats libéraux) ont opté pour le maintien du tronc commun jusqu'à 15 ans moyennant quelques adaptations, sans faire de la troisième une année orientante.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dès la rentrée prochaine.

D'ici là, je vous invite à prendre le rythme des vacances. Je vous les souhaite détendues, ensoleillées (si ce n'est dans le ciel, que ce soit dans vos cœurs) et épanouissantes.

Qu'elles nous procurent tous les moments dont la course de la vie active nous prive.

♦ Roland Lahaye

Turquie : soutien aux syndicalistes du secteur de l'éducation engagés en faveur de la démocratie

L'Internationale de l'Éducation (IE) et les syndicats de l'Éducation à travers le monde expriment leur solidarité envers leurs collègues d'Eğitim Sen, organisation membre de l'IE en Turquie.

Nous condamnons l'assignation à résidence des membres du Bureau exécutif d'Eğitim Sen ainsi que la violence et les intimidations exercées contre les éducateur·trice·s, les étudiant·e·s et les citoyen·ne·s protestataires dans le contexte de la récente répression antidémocratique.

Une attaque contre la démocratie

Le 19 mars dernier et les jours qui ont suivi, des dizaines de milliers de personnes à travers la Turquie sont descendues dans la rue en signe de protestation contre l'arrestation d'Ekrem İmamoğlu, le maire d'Istanbul démocratiquement élu et figure majeure de l'opposition.

Beaucoup voient dans cette arrestation un abus de pouvoir orchestré par le Président Erdoğan pour éliminer son principal concurrent à l'élection présidentielle de 2028.

Lancé sur les campus d'Istanbul par des étudiant·e·s, le mouvement de contestation s'est rapidement répandu dans tout le pays.

Le 25 mars, les membres d'Eğitim Sen ont mené une action syndicale en solidarité avec les étudiant·e·s mobilisé·e·s et contre la répression antidémocratique croissante qui cherche à affaiblir l'autonomie des universités et la liberté académique.

Les autorités ont assigné à résidence les membres du Bureau exécutif d'Eğitim Sen, où ils se trouvent toujours. Près de 2000 personnes ont également été placées en détention, dont des étudiant·e·s, des journalistes et des avocat·e·s.

Si le syndicat subit ces derniers temps des pressions considérables de la part du régime de plus en plus autoritaire d'Erdoğan, cette dernière attaque contre ses dirigeant·e·s marque une escalade sérieuse et met en lumière l'érosion alarmante de la démocratie et des droits dans le pays.

Solidarité internationale

L'Internationale de l'Éducation, dont la CSC est membre, et les éducateurs aux quatre coins du globe unissent leurs voix en soutien à leurs collègues en Turquie.

L'IE a exprimé sa solidarité avec Eğitim Sen et protesté contre la détention de ses dirigeant·e·s dans une lettre adressée au Ministre de l'Éducation nationale de la république de Turquie, au Ministre de la Justice, au Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, au Président de la Grande Assemblée nationale, au Secrétaire général de la Grande Assemblée nationale et à la Commission d'enquête sur les droits humains de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

Dans cette lettre, l'IE appelle les autorités turques à :

- lever toutes les restrictions qui pèsent sur les droits syndicaux ;
- soutenir un enseignement public de qualité qui promeut la non-discrimination et l'apprentissage fondé sur la science ;
- respecter Eğitim Sen et s'engager dans des négociations avec le syndicat ;
- abandonner toutes les accusations infondées contre les dirigeant·e·s d'Eğitim Sen.

Le 9 avril dernier, le Président d'Eğitim Sen, Kemal Irmak, a pu prendre part à la réunion du Comité du CSEE, la structure européenne de l'Internationale de l'Éducation, depuis son domicile. Les membres du Comité ont exprimé leur solidarité inébranlable envers leurs collègues de Turquie dans leur lutte pour la démocratie et les droits humains.

Le CSEE a demandé que le chef de la délégation de l'Union européenne en Turquie rencontre une délégation d'Eğitim Sen afin de manifester son soutien aux structures qui défendent la démocratie. Pour la Turquie, renforcer l'État de droit est crucial tant pour ses aspirations d'adhésion à l'Union européenne que pour ses relations plus larges avec l'UE.

Par ailleurs, plusieurs syndicats de l'éducation affiliés à l'Internationale de l'Éducation, dont AOb (Pays-Bas), l'American Federation of Teachers (États-Unis), le National Education Union (Royaume-Uni) et FLC-CGIL (Italie), ont condamné les actions des autorités turques et exprimé leur solidarité avec les collègues d'Eğitim Sen.

La CSC-Enseignement a également envoyé au Ministre de l'Éducation nationale, au Ministre de la Justice et au Ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la République de Turquie **un courrier de protestation contre la répression des syndicalistes de l'éducation et un appel au respect des droits démocratiques en Turquie.**

Une pétition appelant les autorités turques à respecter les principes démocratiques et les droits humains a été publiée sur la plateforme LabourStart.

Cliquez ici ou scannez le QR code pour faire entendre votre voix en soutien à la démocratie et aux syndicalistes de l'éducation en Turquie !

♦ Philippe Dolhen

JOURNÉE DU DEVOIR DE MÉMOIRE, JOURNÉE DE LUTTE. Le 8 mai doit (re) devenir un jour férié.

Cela fait 80 ans que, le 8 mai 1945, nous étions libérés du régime nazi.

Ce jour était autrefois un jour marquant du calendrier, pour entretenir la mémoire collective, pour se souvenir, également pour que la société dans son ensemble puisse se coaliser lors de commémorations officielles et affirmer que nous ne permettrons plus que les atrocités vécues à l'époque se reproduisent.

Malheureusement, cette commémoration a trop rapidement été oubliée dans le calendrier officiel. Cette mise à l'écart est pour nous une grave erreur. L'extrême droitisation des sociétés, des cerveaux, des récits, menace gravement les fondements de nos sociétés construites après la guerre sur des valeurs fondamentales telles que l'égalité, la solidarité, le partage, les droits sociaux et culturels pour toutes et tous, le respect de la diversité.

Alors que nous nous réunissions avec émotion à Breendonk le dimanche 4 mai, et que des commémorations se déroulaient dans de nombreuses villes du pays le 8 mai, **des incidents extrêmement choquants eurent lieu simultanément** :

★**A Bruxelles**, le 4 mai, une horde de hooligans d'extrême droite ont traversé les communes de Molenbeek et de Jette à pied, envoyant plusieurs personnes à l'hôpital et multipliant les propos racistes.

★**A Paris**, le 10 mai, un millier de militants néofascistes, au visage souvent dissimulé et affichant, pour certains, des signes néonazis, ont manifesté sous la protection de la police lors du traditionnel défilé du Comité du 9-Mai[1].

Nous ne devons pas prendre ces signaux à la légère. Il est absolument nécessaire que nous soyons toutes et tous mobilisés pour promouvoir une société solidaire et fraternelle.

AVEC LA COALITION DU 8 MAI, NOUS VOULONS REDONNER À CETTE DATE LA PLACE QU'ELLE MÉRITE :

UN JOUR FÉRIÉ OFFICIEL, DÉDIÉ AU SOUVENIR, À LA RÉSISTANCE ET À LA PAIX.

♦ Xavier Toussaint

1. Le Comité du 9-Mai (C9M) est un groupe informel d'extrême droite français.

Le progrès social face à l'extrême droite

Discours du 4 mai - Commémoration Breendonk d'Ann Vermorgen, Présidente de la CSC.

J'ai longuement hésité sur le contenu de mon intervention d'aujourd'hui.

Je pourrais vous parler très longuement de ce qui se passe aux Etats-Unis.

Je pourrais vous dire à quel point le respect des droits humains, de l'Etat de droit, de la liberté d'expression, de la liberté de la presse, des êtres humains, y est fortement remis en cause ces trois derniers mois.

A quel point la vérité et les faits sont devenus accessoires.

A quel point on parle ouvertement de l'annexion d'autres pays.

A quel point les politiciens et les super-riches s'unissent et se servent.

A quel point tout devient un 'deal', tout est 'great', alors que la grande majorité des Américains vont trinquer.

A quel point la loi du plus fort est devenue synonyme de bien commun.

Je pourrais vous dire à quel point cela me rappelle les années qui ont précédé la deuxième guerre mondiale.

Les grands industriels se réjouissaient alors de la progression des idéologies autoritaires et de leurs défenseurs.

Les êtres humains et des groupes entiers de la population étaient alors montés les uns contre les autres par une machine de propagande bien huilée. Le stéréotype de l'ennemi et les discours guerriers ont abouti à une guerre destructrice et au meurtre de millions de personnes, étiquetées comme ennemis du peuple.

Je pourrais vous dire que nous ne pouvons pas nous laisser abuser et nous vautrer dans notre supériorité morale.

Que nous ne pouvons pas être aveuglés par l'autre côté de l'océan. Des guerres destructrices, horribles et inhumaines font également rage plus près de nous. En Ukraine. Au Moyen-Orient. En Afrique.

Dans notre pays et chez nos voisins, la droite extrême et populiste est de retour en force.

Voilà ce que je pourrais vous raconter, en long et en large.

Mais je suis certaine que chacune et chacun d'entre vous, ici, aujourd'hui, que nous tous partageons les mêmes analyses. Je n'aurais donc pas grand-chose de nouveau à vous apprendre.

Ce dont nous devons parler aujourd'hui, c'est de la manière de mettre fin à cette folie.

Nous devons avant tout continuer à défendre l'Etat-providence.

Il apparait de plus en plus clairement que, dans notre pays aussi, nous allons devoir apprendre à vivre avec moins de sécurité sociale, des salaires plus faibles et moins de droits, au nom de l'intérêt général.

Après le drame incommensurable de la deuxième guerre mondiale, il y avait un consensus sur l'importance du progrès social, et du progrès social pour tous, afin d'éviter une troisième guerre mondiale.

Cela semble moins pertinent aujourd'hui.

Certains veulent sacrifier le progrès social pour acheter des chars, soi-disant pour notre sécurité.

Ils restent aveugles face au poison que leur discours et leurs mesures disséminent dans la société.

Car si le progrès social n'est pas la base de la politique, l'intérêt général risque de résulter en un déclin général.

L'inégalité sociale et l'injustice sociale constituent un terrain fertile pour l'extrême droite. Le recul social est le terreau de l'intolérance.

J'entends de plus en plus de gens dire qu'ils craignent que leurs enfants s'en sortent moins bien qu'eux.

Nous devons absolument arrêter cette évolution.

Car si une société n'offre plus de perspective, elle prend un caractère individualiste, où chacun prend la mesure de chacun. Et certains sont meilleurs que d'autres. Nous savons tous où cela nous mène.

On se met à la recherche de boucs-émissaires. Et on les trouve.

La lutte contre l'extrême droite et la haine, Chères Amies, Chers Amis, est en premier lieu une lutte pour le progrès social et la justice sociale !

Nous ne pouvons que constater que nos Gouvernements font aujourd'hui les mauvais choix.

Sous couvert de l'intérêt général et de notre sécurité, ils restreignent les droits humains et démantèlent le soutien social.

Chères Amies, Chers Amis, dans les mois et les années à venir, nous allons devoir tenir bon. Et, surtout, ne pas nous laisser diviser.

C'est un truc vieux comme le monde. Ils veulent monter les gens les uns contre les autres.

Contre le réfugié, contre le fonctionnaire, contre le chômeur, contre le malade, contre la femme trans, le vieux contre le jeune, ...

Nous ne pouvons pas tomber dans le panneau. Nous devons continuer à dénoncer ces pièges.

Se piétiner les uns les autres n'a jamais rendu les gens meilleurs. Nous sommes tous égaux.

Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons avancer.

Dans la division, les plus faibles souffrent les premiers, mais à la fin, nous perdons tous.

Vous tous, nous tous ensemble, nous voulons dire clairement aujourd'hui, lors de cette commémoration, que nous faisons le choix du vivre ensemble, de l'égalité.

Zeitweillige Bezeichnung auf unbestimmte Dauer (UZW)

In der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens gibt es eine besondere Bezeichnungsform, die eine erhöhte Arbeitsplatzsicherheit bietet und erweiterte Laufbahngestaltungsmöglichkeiten zulässt.

Zulassungsbedingungen

Hat ein Personalmitglied die Berufseinstiegsphase abgeschlossen, kann es auf unbestimmte Dauer bezeichnet werden.

Alle zeitweilig bezeichneten Personalmitglieder (befristet oder unbefristet ab Dienstbeginn), die über eines der verlangten Diplome verfügen, sammeln Diensttage für die Berufseinstiegsphase. Diese gilt als abgeschlossen, wenn :

- das Personalmitglied alle Bezeichnungs bedingungen erfüllt, einschließlich aller gemäß Sprachendekret verlangten Sprachenkenntnisse ;
- das Personalmitglied mindestens 720 Diensttage in dem betreffenden Amt bei dem betreffenden Träger geleistet hat ;
- der letzte Beurteilungsbericht mindestens mit dem Vermerk „ausreichend“ (bzw. „gut“ bei Kaleido und an der AHS) endet ;
- das Personalmitglied in den letzten fünf Schuljahren bei dem betreffenden Träger im aktiven Dienst war.

Vorteile

Dadurch werden folgende Laufbahngestaltungen möglich :

- Dispo aus persönlichen Gründen ;
- Klassische LBU ;
- Verringerte Dienstleistung – persönliche Gründe ;
- Verringerte Dienstleistung – soziale und familienbedingte Gründe ;
- Verringerte Dienstleistung – 2 Kinder < 14J (ab 50 Jahre).

Neben den zahlreichen Laufbahngestaltungsmöglichkeiten, die diese Bezeichnung bietet, behalten wir in der Deutschsprachigen Gemeinschaft die Möglichkeit, ernannt zu werden. Im Gegensatz zum CDI-Vorschlag (contrat à durée indéterminée) von Ministerin Glatigny in der Französischen Gemeinschaft, wo keine Beamtenpensionen mehr angeboten werden, wo es keine Vorruhestandsregelungen gibt und wo sogar durch Willkür eines Trägers ein Personalmitglied jederzeit gekündigt werden kann.

Wir dürfen nicht vergessen, dass wir einen Dienst am Kind und an der Gesellschaft zu leisten haben, dass wir nicht profitorientiert sein dürfen, dass wir uns nicht von irgendwelchen Sektoren oder Lobbyisten unter Druck setzen lassen dürfen.

Bildung ist eine Investition in unsere Zukunft !

Interview

In diesem Zusammenhang hat die RTBF auch ein Interview im Königlichen Athenäum Eupen geführt. Es ist hier zu sehen :

SCAN ME

♦ Michel Aziotou

Bibliographie

https://ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2304/4545_read-64637/#:~:text=Hat%20ein%20Personalmitglied%20die%20Berufseinstiegsphase,zeitweilige%20Bezeichnung%20auf%20unbestimmte%20Dauer

https://ostbelgienbildung.be/PortalData/21/Resources/downloads/unterrichtspersonal/lbu_dispo_urlaube/Uebersicht_ueber_die_Urlaubsformen_laengerer_Dauer_fuer_Personalmitglieder_in_Anwerbungsaemtern_2024.pdf

Regard sur la communauté germanophone

où il existe une forme de désignation particulière qui offre une sécurité d'emploi accrue et permet des possibilités d'aménagement de carrière plus étendues.

La désignation temporaire à durée indéterminée

Ci-dessous, la traduction des propos repris en page 8.

Conditions d'admission

En Communauté germanophone, lorsqu'un membre du personnel a terminé sa période d'entrée en service, il peut être désigné pour une durée indéterminée.

Tous les membres du personnel désignés temporairement (pour une durée déterminée ou indéterminée à partir du début du service) et titulaires d'un des diplômes requis accumulent des jours de service pour la phase d'entrée dans la profession. Celle-ci est considérée comme terminée lorsque :

- le membre du personnel remplit toutes les conditions de désignation, y compris toutes les connaissances linguistiques requises par le décret linguistique ;
- le membre du personnel a effectué au moins 720 jours de service dans la fonction concernée auprès de l'institution concernée ;
- le dernier rapport d'évaluation se termine au moins par la mention «suffisant » ou «bon» ;
- le membre du personnel a été en service actif auprès de l'institution concernée au cours des cinq dernières années scolaires.

Avantages

Quasi tous les aménagements de carrière suivants sont ainsi possibles (sauf les DPPR) comme :

- la disponiblité pour convenances personnelles ;
- les interruptions de carrière ;
- les congés pour prestations réduites (CPR).

Outre les nombreuses possibilités d'aménagement de carrière offertes par ce titre, le personnel de la Communauté germanophone conserve la possibilité d'être nommé, contrairement à la proposition CDI (contrat à durée indéterminée) de la Ministre Glatigny en Communauté française :

- où les pensions de fonctionnaires ne seraient plus offertes ;
- où il n'y aurait plus de DPPR ;
- et où, par l'arbitraire d'un PO, un membre du personnel pourrait être licencié à tout moment.

Nous ne devons pas oublier que nous avons un service à rendre à l'enfant et à la société, que nous ne devons pas être orientés vers le profit, que nous ne devons pas nous laisser mettre sous pression par quelque secteur ou lobby que ce soit.

L'éducation est un investissement dans notre avenir !

Interview

Dans ce contexte, la RTBF a également réalisé une interview à l'Athénée Royal d'Eupen, accessible sur Auvio via le QR-code repris en page 8.

Merci à nos collègues de la Communauté germanophone d'avoir partagé leur réalité.

La lecture de cet article démontre qu'il n'est nul besoin de remettre en cause la nomination à titre définitif pour permettre une stabilité et une attractivité d'emploi aux nouveaux engagés. La législation appliquée en Communauté germanophone démontre qu'il est tout à fait possible de faire cohabiter deux systèmes.

C'est ce que soutient la CSC-Enseignement depuis la diffusion de la Déclaration de politique communautaire. Nous continuons à dénoncer les Partis (Les Engagés en tête, soutenus par le MR) qui souhaitent la fin de la nomination. Nous soutenons qu'ils le font pour des raisons purement idéologiques. Outre le fait qu'ils protègent l'emploi (dans un contexte de difficulté à recruter toujours plus importante), les statuts sont garants de liberté d'expression, de protection de la vie privée et d'impartialité. Le fait de s'y attaquer et d'y mettre fin sera non seulement contreproductif mais très coûteux pour une Fédération Wallonie-Bruxelles déjà exsangue.

C'est la raison pour laquelle la CSC-Enseignement continuera à s'opposer aux Partis qui camperont sur leurs positions.

♦ Roland Lahaye

Un nouveau Comité communautaire (CC)

Le vendredi 25 avril dernier, le Comité communautaire (CC) de la CSC-Enseignement se réunissait pour sa première séance de la nouvelle mandature de quatre ans, celle au cours de laquelle les nouveaux élus issus des différentes régionales ont mis le pied à l'étrier.

Un moment d'échanges constructifs autour de nos priorités et des enjeux à venir pour notre communauté dans une réunion où purent se côtoyer les permanents, les militants chevronnés et les nouveaux venus.

En seconde partie de matinée, nous avions également pensé à remercier les membres du Comité sortant en les invitant à partager tous ensemble un moment culturel de grande qualité.

Nous avons eu le plaisir d'assister à la conférence "KEVIN", jouée par nos deux collègues enseignants Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, de la compagnie Chantal et Bernadette (voir ci-dessous).

Un spectacle à la fois touchant et percutant, qui nous a fait réfléchir sur les réalités de l'école, les mécanismes de ségrégation dans notre système scolaire et les enjeux de l'inclusion, le tout reposant sur une base théorique très solide et saupoudré d'un humour savoureux.

La matinée s'est terminée par un agréable échange entre l'assistance et les comédiens.

Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs d'assister à cette création théâtrale. «Dans ses créations, la compagnie Chantal et Bernadette aime transformer la démarche scientifique en geste artistique en créant son propre langage théâtral. À travers ses collaborations étroites avec des chercheurs et des chercheuses, elle tente de stimuler l'esprit critique du public en soumettant ses opinions à l'épreuve des faits.

Quand on parle d'école, on parle toujours du poisson qui s'est échappé... mais jamais du filet».

A la CSC-Enseignement, nous parlons précisément de ce filet, des mécanismes à l'oeuvre dans notre système scolaire qui font de la Fédération Wallonie-Bruxelles un système où l'indice socio-économique des élèves détermine le plus fortement les résultats des élèves. Il existe dans notre système un énorme écart en termes de résultats scolaires entre les élèves issus des classes populaires et ceux issus des classes favorisées. Notre système scolaire aggrave même le fossé des inégalités de départ au lieu de les combler. Nous le dénonçons et formulons des propositions pour inverser la tendance. Nous ne pouvons également que demander à nos dirigeants de prendre prioritairement cette problématique à bras le corps !

♦ Xavier Toussaint, Arnaud Labyt

«Il y a les profs qui aiment leurs élèves, les pédagogues compétents et dont la personnalité est une leçon à elle seule, les directions d'école engagées, qui luttent chaque jour jusqu'à l'épuisement, les parents impliqués, les élèves inspirants. On ne parlera pas d'eux.

On parlera de Kévin.

Parce que l'école, pour Kévin, ça n'a pas du tout marché».

Pour en savoir davantage : ***www.chantaletbernadette.com***

Un nouveau Bureau journalier (BJ)

Le renouvellement des instances de la CSC-Enseignement s'est achevé ce vendredi 16 mai avec l'élection des militants du Bureau Journalier de la CSC-Enseignement.

Le vendredi 16 mai, les mandataires du Comité communautaire issus de chacune des régionales de la CSC-Enseignement, ainsi que le représentant des Inspecteurs et DCO et celui des fonctions de promotion et de sélection, ont élu les militants du Bureau journalier.

Il est important de rappeler que cette instance est composée paritairement de militants exerçant toujours une fonction dans l'enseignement et de professionnels détachés.

Xavier Toussaint, candidat à sa réélection, a été confirmé dans son mandat de Président de la Centrale, Marie-Joëlle See-Chim (nouvelle mandataire au sein du BJ) et Aurélien Hantson ont été élus Vice-Présidents, tandis que Damien Dequesne a été confirmé dans sa mission de Rapporteur.

Cette équipe réunit l'ensemble des conditions fixées par nos statuts[1], à savoir la représentation de plus d'un genre, la représentation des trois niveaux d'enseignement (Aurélien pour le fondamental, Xavier et Damien pour le secondaire et Marie-Joëlle pour le supérieur) et au minimum deux réseaux représentés (ici, le Libre et l'Officiel subventionné).

La mise en place des nouveaux statuts confère aux membres élus au Bureau Journalier une participation de plein droit à l'ensemble des instances qui composent notre Centrale. Ils conservent néanmoins leur mandat au niveau local, ce qui signifie qu'ils restent mandataires syndicaux au sein de leur école.

Le projet présenté par les candidats formant la nouvelle équipe est fondé sur les deux objectifs de la CSC-Enseignement (article 2 des statuts) : la défense des intérêts des personnels de l'Enseignement ET la promotion d'un enseignement démocratique, de qualité, au service d'une société juste. Dans le contexte politique actuel, le travail ne sera pas de tout repos.

Il est important de rappeler que les militants du BJ, comme tous les militants de la CSC-Enseignement donnent de leur temps sans compter pour permettre à notre Centrale d'être active, réactive et proactive.

Merci à tou·te·s !

La conclusion revient au Président qui, à l'issue de l'élection, communiquait sur sa page Facebook en ces termes :

"*Les quatre prochaines années seront sans aucun doute âpres et nécessiteront une lutte de haute intensité afin de défendre nos droits et nos conditions de travail, afin de préserver nos élèves des horreurs décidées par un Gouvernement hors sol, afin de préserver au maximum les bases de notre état social que sont les Services publics et la sécurité sociale, afin de promouvoir inlassablement une société plus fraternelle et solidaire.*

Merci à l'équipe qui s'est engagée pour porter collectivement ces objectifs dans ce contexte difficile : Aurélien Hantson Marie-Joëlle See Chim, Damien Dequesne : votre engagement vous honore.

Ça va secouer, mais si nous faisons preuve de ténacité et d'unité, nous serons à la hauteur.

Merci de m'avoir confirmé à la Présidence de ce beau navire qu'est la CSC-Enseignement".

♦ Roland Lahaye, Nathalie Kalinowski

Xavier TOUSSAINT
Président

Marie-Joëlle SEE-CHIM
Vice-Présidente

Aurélien HANSTON
Vice-Président

Damien DEQUESNE
Rapporteur

[1] *Statuts de la CSC-enseignement : www.lacsc.be/csc-e/statuts*

RFIE : CONSTATS ET PRÉVISIONS ALARMANTES !

Le 7 mars 2017, les membres du Groupe central, dans l'Avis n°3, exprimaient leur volonté de mettre en œuvre le «Pacte pour un enseignement d'excellence».

Dans ce contexte, les acteurs soulignaient l'importance de lier la mise en œuvre du Pacte à une réforme initiale de la formation des enseignants. Cette réforme était une condition indispensable à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

POUR RAPPEL,

- **en 2019, adoption du décret définissant la formation initiale des enseignants ;**
- **en 2021, révision du décret introduisant des modifications importantes telles que l'allongement de la formation, la mastérisation, et l'attractivité du métier.**

Les principaux défis de la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) en FWB incluent :

- l'allongement de la formation de trois à quatre ans ;
- la co-diplomation entre Hautes Écoles et Universités ;
- l'augmentation du volume de stages pratiques pour offrir une expérience immersive aux futurs enseignants ;
- de rendre le métier d'enseignant plus attractif pour attirer de nouveaux candidats et retenir les enseignants en poste ;
- de s'assurer que tous les acteurs de l'éducation comprennent et acceptent les nouvelles modalités et objectifs de la réforme.

Quelques années plus tard, force est de constater que nous sommes loin du compte !

Afin de dresser un état des lieux réaliste, la CSC-Enseignement a réuni à deux reprises des membres du personnel qui exercent dans les domaines pédagogiques, issus de plusieurs Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts (qui prennent part à l'éducation culturelle et artistique).

ARES : cellules d'appui à la mise en oeuvre de la RFIE.

CAPSULES VIDÉO

"Devenir prof ?" :

- les nouveaux programmes

- les sections 1-2-3 ...

https://rfie.ares-ac.be/

De ces rencontres ressort une liste de constats et de dysfonctionnements.

Pour ne citer que les principaux :

- une diminution alarmante de la population estudiantine en sections 1, 2 et 3 dans toutes les Hautes Écoles, plus particulièrement en section 3 ;

  la baisse des primo-arrivants est d'environ 36 % ;
- des difficultés liées au financement des étudiants et à la gestion budgétaire à partir de 2026-2027 ce qui, faute de mesures, entrainera un nombre important de pertes d'emplois ;
- des problématiques liées à la co-diplomation et dues à un manque d'espaces de concertation, des difficultés liées à la gestion des horaires et des soucis de coordination entre les programmes des Universités et des Hautes Écoles, et qui entraîne une perte du lien théorie-pratique qui était jusqu'ici le fondement de la formation ;
- une rationalisation de l'offre, qui entrainerait dans certaines régions la création de déserts en termes d'offre d'études pédagogiques ;
- des unités d'enseignement trop volumineuses ;
- une augmentation significative des cas de burn-out parmi le personnel en raison de la charge de travail et du manque de sens perçu dans leur métier ;
- une charge administrative trop lourde au détriment de l'aspect pédagogique.

Cette liste, non exhaustive, fait actuellement l'objet de la rédaction d'une note de la CSC-Enseignement à destination du Gouvernement de la FWB.

La Déclaration de politique communautaire et les mesures, déjà adoptées depuis la mise en place du Gouvernement, auxquelles nous nous opposons fermement et qui nous mobilisent massivement, n'ont certainement pas vertu à susciter des vocations.

Que ce soient les conditions de l'exercice et la valorisation du métier, l'attaque contre les statuts, sans compter l'impact financier de la politique d'austérité menée par les différents Gouvernements, **l'objectif d'avoir un enseignant devant chaque classe sera assurément un vœu pieux si nous continuons dans cette trajectoire !**

En quelques jours, les investissements massifs dans la défense ont trouvé une place prioritaire dans l'agenda politique, la preuve que lorsqu'il faut dégager des moyens, c'est possible !

Pourtant, l'éducation telle que nous la prônons n'est-elle pas aussi un rempart efficace face aux idéologies nauséabondes qui se propagent au sein de nos sociétés ?

Tout est question de priorités !

♦ Francis Penning

LA-CSC-E

EN WALLONIE PICARDE

Depuis le 1er mai dernier, Freddy Limbourg, permanent CSC-Enseignement pour le Hainaut occidental, bénéficie d'une DPPR.

Bien connu et apprécié des affilié·e·s de sa régionale, il a débuté sa carrière au sein de l'organisation syndicale le 1er janvier 2000. C'est donc après 25 années de bons et loyaux services qu'il cède la place à Stéphane Dillies au poste de Permanent régional.

Nous remercions Freddy pour son engagement total, lui qui est pétri des valeurs syndicales et humaines indispensables à l'exercice de ce qui fut sa fonction pendant un quart de siècle.

Nous lui souhaitons plein de succès dans son engagement politique au sein de sa chère commune de Silly. Nous savons qu'il continuera à s'y épanouir.

Bienvenue à Stéphane qui, sans copier son prédécesseur, saura s'inscrire dans la continuité, entouré des membres du Comité régional de la Wallonie-Picarde.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE - ENSEIGNEMENT POUR ADULTES ET ESAHR

Faut-il le rappeler ?

Cette année, vos vacances annuelles débutent le 5 juillet 2025 et se terminent le 24 août.

En conséquence, avant le 25 août, aucune réunion de rentrée ne peut vous être imposée ; aucune session d'examens ne peut être organisée et aucune présence (permanence d'inscription ou autre) ne peut être exigée.

Nous insistons pour que les délégations syndicales veillent à faire respecter cette disposition légale parce que prester durant les vacances est un alourdissement de la charge qui vient en contradiction avec nos revendications. Considérons comme première action syndicale de l'année, l'application de cette règlementation :

La rentrée : c'est le 25 août et pas avant !

TRAITEMENT DIFFÉRÉ - CHÔMAGE D'ÉTÉ

LA PROCÉDURE DÉTAILLÉE ET LES INFORMATIONS UTILES SONT REPRISES SUR NOTRE SITE

www.lacsc.be/csc-e/traitement-differe

ET DANS LA FICHE PRATIQUE :

GRAP DES PUÉRICULTEUR-TRICE-S

ON NE LÂCHE RIEN !

Après la réforme concernant la distribution des postes d'aides complémentaires qui a enfin permis à chaque puéricultrice d'être rémunérée par rapport à sa charge et d'être réellement intégrée dans l'équipe éducative, notre GRAP repart au combat car les puéricultrices non statutaires de l'enseignement sont encore victimes de plusieurs injustices.

L'AMPUTATION DE L'ANCIENNETÉ BARÉMIQUE POUR LES PART-APE

Nous en parlions dans une précédente édition de la revue, la réforme des aides complémentaires a fait couler pas mal d'encre. Dans les effets pervers de cette réforme, notons une perte d'ancienneté barémique pour certaines puéricultrices.

En effet, celles qui étaient engagées dans un contrat APE et ont obtenu la prolongation de leur emploi dans un contrat Part-APE, ont vu leur ancienneté barémique amputée de toutes les années APE récédant 2020.

Pour certaines, c'est parfois sept ou huit années d'ancienneté qui ne sont plus prises en compte dans le calcul de leur rémunération.

La Ministre a été interpellée à ce sujet et affirme que cette injustice a été réglée. Force est pourtant de constater qu'à l'heure d'écrire ces lignes, plusieurs puéricultrices n'ont pas encore vu leur ancienneté barémique régularisée.

LA NON VALORISATION POUR UNE PENSION DU SECTEUR PUBLIC

Le nombre de postes étant limité, les puéricultrices travaillent déjà dans l'enseignement depuis de longues années avant d'obtenir un emploi statutaire : engagement ou désignation à titre définitif.

Depuis 2018, les années qui précèdent cette nomination à titre définitif ne sont plus reconnues pour une pension du secteur public mais sont assimilées à une pension du secteur privé.

C'est injuste en regard d'un enseignant qui aurait occupé un emploi d'ACS ou APE en début de carrière et qui, lui voit ces périodes valorisées pour une pension du secteur public.

L'ÉCARTEMENT DANS LE CADRE DE LA MATERNITÉ

Lorsqu'elles attendent un enfant, les puéricultrices, comme les institutrices maternelles, peuvent bénéficier d'un écartement afin de protéger leur bébé et elle-même contre certains risques : par exemple, le cytomégalovirus, si elles ne sont pas immunisées.

Une enseignante, même temporaire, ainsi écartée et affectée à des tâches administratives au sein de son Pouvoir organisateur, sera remplacée dans sa classe et rémunérée à 100 % durant cette période.

A contrario, une puéricultrice non statutaire ne pourra pas être remplacée si elle accepte une affectation à des tâches administratives. Afin de ne pas pénaliser les enfants et les collègues, les puéricultrices écartées renoncent souvent à l'affectation et optent pour l'écartement à domicile, ce qui a pour conséquence qu'elles émargent, durant la période d'écartement, à la mutuelle et ne perçoivent que 60 % de leur salaire !

LE NON DROIT À UNE INTERRUPTION DE CARRIÈRE THÉMATIQUE PARTIELLE

Ces mêmes puéricultrices non nommées ne peuvent pas solliciter une interruption de carrière thématique dans le cadre d'un congé parental.

Les contrats des puéricultrices non statutaires étant toujours à temps partiel, même si elles travaillent bien tous les jours de la semaine, ne leur donnent accès qu'à des interruptions de carrière portant sur la totalité de leur charge, ce qu'elles n'ont souvent pas les moyens de se permettre !

Afin de sensibiliser à ces situations, notre GRAP a tourné une capsule vidéo disponible sur notre chaine YouTube.

N'hésitez pas à la partager autour de vous !

Continuons à lutter ensemble pour de meilleures conditions de travail pour tous les personnels de l'enseignement !

♦ Pour le GRAP des puéricultrices, Isabelle Buchelot

AGENDA DES ORGANES LOCAUX DE CONCERTATION SOCIALE

ORDRE DU JOUR - septembre 2025

RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT	LIBRE			COMMUNAL PROVINCIAL	WBE
ORGANES LOCAUX DE CONCERTATION SOCIALE	CE	CPPT	ICL	CoPaLoc	CoCoBa
À L'ORDRE DU JOUR DE CHAQUE RÉUNION					
1. Approbation du PV de la réunion précédente.	✓	✓	✓	✓	✓
2. Suivi des décisions et des avis.	✓	✓	✓	✓	✓
À L'ORDRE DU JOUR					
PRÉVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL					
3. Rapport mensuel SIPPT. 4. Plan annuel d'action : évaluation. 5. Plan global de prévention.		✓	*	✓	✓
INFORMATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE					
6. Information trimestrielle.	✓	*	*		
POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DU PERSONNEL					
Enseignement supérieur 7. Consultation des attributions et vérification de la répartition équitable des charges. 8. Information trimestrielle : cadre organique du personnel enseignant et administratif.	✓	*		✓	✓
Enseignement pour Adultes 9. Vérification des horaires : combinaison sur plusieurs établissements et temps partiels.	✓	*		✓	✓
Enseignement obligatoire 10. Consultation sur l'utilisation de l'encadrement. 11. Primaire : concertation sur le choix des fonctions pour dispenser les périodes AP. 12. Mises en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectations, état des lieux. 13. Dispositif d'accueil pour les nouveaux membres du personnel.	✓	*	*	✓	✓
ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT					
Enseignement obligatoire 14. Finalisation du calendrier 2025-2026 : planification SEE, travail collaboratif,...	✓	*	*	✓	✓

** Compétences dévolues en cas d'absence de CE ou CPPT*

L'ordre du jour sera complété par les points qui n'ont pu être traités lors de la réunion précédente ainsi que par tout point relevant de ses compétences et ce, en fonction des réalités et des besoins locaux.

Le plan annuel d'action 2026 devra s'appuyer sur un plan global pertinent, qui reflète la réalité actuelle des risques et des enjeux de la prévention. Il devra tenir compte de l'évaluation de celui de l'année 2025 et des priorités qui s'en dégagent et/ou des incidents écoulés qu'elle aura mis en évidence. Il tiendra compte de l'analyse annuelle des **risques psychosociaux** (RPS) qu'il faudra porter à l'ordre du jour si elle n'a pas encore été réalisée, sur base des rapports annuels du SIPPT et du SEPPT (Services interne et externe de prévention et de protection du travail).

Par conséquence, le **plan quinquennal de prévention**, suite à son évaluation et aux priorités dégagées pour le plan annuel 2026, pourra être revisité.

Focus sur quelques points du tableau

I. PRÉVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL (pts 3-4-5).

Discussion du rapport mensuel du Service interne PPT

Le Conseiller en prévention qui dirige le SIPPT présente oralement son rapport mensuel (risques dépistés, synthèse des accidents du travail, mesures de prévention prises, relations avec le SEPPT,...). Il répond ensuite aux questions éventuelles. Le rapport doit être transmis, avec la convocation, huit jours à l'avance.

Évaluation intermédiaire du plan annuel d'action pour le bien-être au travail de 2025

Faire le point sur l'état d'avancement du plan, sur ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas encore été, les problèmes identifiés dans la mise en œuvre, etc. Ces informations peuvent être utiles pour ajuster le plan global de prévention et pour préparer le plan annuel suivant.

Plan global de prévention

Faire le point sur la mise en œuvre de ce plan et l'adapter si nécessaire en vue de préparer déjà les discussions sur l'élaboration du plan annuel d'action pour 2026.

II. EN MATIÈRE D'EMPLOIS (pts 7 à 13).

Enseignement supérieur (pt 7)

Dans les Hautes Ecoles et dans l'Enseignement supérieur artistique (ESA), pour le 30 septembre au plus tard, l'avis de l'organe de concertation faisant suite aux discussions sur la répartition équitable des charges doit être transmis à l'organe de gestion/CA.

Enseignement obligatoire (pts 10-11-12)

L'organe compétent doit disposer de la synthèse (communiquée en principe en juin) adaptée aux nouvelles données éventuelles, qui permet de déterminer l'organisation de l'année

scolaire 2025-2026. On y retrouvera : les points repris ci-dessous.

1 L'utilisation de l'**encadrement organique disponible,** en ce compris :

- l'encadrement complémentaire destiné aux **langues modernes** ;

PÉRIODES DE LANGUES MODERNES DE P3 À P6

Le nombre de périodes est déterminé sur base de la population scolaire cumulée de la P3 à la P6 au 15 janvier de l'année scolaire précédente et attribué du premier jour jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le calcul est réalisé par implantation à comptage globalisé ou séparé.

En Région wallonne de langue française : 2 périodes par tranche de 23 élèves.

À Bruxelles-Capitale et dans les communes à statut linguistique spécial : 3 périodes par tranche de 23 élèves.

Il est question que la période transitoire qui permet aux écoles de maintenir l'horaire à 28 périodes en P5-P6 et qui prenait fin en début d'année 2025-2026 soit posposée à la rentrée 2026-2027.

Nous n'avons pas de texte officiel à l'heure actuelle.

- **les périodes destinées à l'accompagnement personnalisé (AP)** : une concertation est requise sur le choix de la (des) fonction(s) la(les) plus adéquate(s) pour dispenser ces périodes.

P1-P2 : octroi par implantation d'une période AP par tranche entamée de 5 élèves, sur base de la population scolaire physique cumulée en P1-P2 au 15 janvier 2025.

P3-P4 : des périodes AP sont organisées sur base du financement des périodes de langues, celles-ci libérant les titulaires de classe.

- **les aides complémentaires** (emplois non statutaires : ACS, APE, Part-APE et PTP), qui doivent faire l'objet d'une consultation.

DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ

2 Les **mises en disponibilité ou/et reconductions des réaffectations** éventuelles ainsi que les réaffectations effectuées par les OrCE/OrCES dans l'enseignement libre et les Commissions de gestion des emplois -CGE dans l'enseignement officiel.

3 Les **emplois vacants à la nomination**, y compris les informations sur les candidatures déposées.

L'ORGANE DE CONCERTATION SERA CONSULTÉ :

- pour l'utilisation des périodes obtenues dans le cadre d'une demande de capital-périodes ou de NTTP complémentaire auprès de l'organe de solidarité ;
- pour l'utilisation des reliquats globalisés au niveau primaire et des demi-emplois globalisés au niveau maternel ;
- pour la modification éventuelle, au 30 septembre, de la répartition des périodes pour raisons pédagogiques suite à une variation de population importante sans atteindre les 5 %, entre le 15 janvier et le 30 septembre 2025, dans une école ou implantation primaire à comptage séparé ;
- les grilles-horaires des élèves et des enseignants dans l'enseignement fondamental.

L'ORGANE DE CONCERTATION PROCÉDERA ÉGALEMENT :

- à la vérification des emplois annoncés disponibles pour **l'engagement ou la désignation à titre de temporaire** sur base d'emplois libérés suite à la demande de congé de membres du personnel ou d'une mise à la pension ;
- au **contrôle de toutes les priorités à l'engagement ou à la désignation** : priorités sur base de l'ancienneté acquise au sein du Pouvoir organisateur et au sein de l'entité/CES dans l'enseignement libre, sans oublier celles exercées sur base d'une ancienneté acquise dans une implantation à encadrement différencié, dans l'enseignement spécialisé, ou par les victimes d'un acte de violence. A savoir que, jusqu'au 15 octobre, les ORCE/ORCES procèdent à la vérification des affectations des prioritaires entité/CES et des réaffectations.

III. DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL (PT 13)

Dans l'enseignement fondamental et secondaire, l'autorité hiérarchique est tenue de mettre en place, avec l'ensemble de l'équipe éducative, un dispositif d'accueil et l'accompagnement structurel durant les 15 jours de la prise de fonction d'un nouvel enseignant. Ce dispositif comprend au minimum :

- un entretien avec le directeur ou le chef d'établissement ;
- une visite des locaux ;
- la communication des horaires de travail ;
- la mise à disposition et l'explication :
  - du projet d'établissement,
  - du projet pédagogique et éducatif,
  - du règlement de travail,
  - des référentiels et programmes de cours en vigueur pour lesquels le MDP est désigné ;
- une présentation de l'équipe éducative.

INFO +

Décret Missions du 24/7/1997 - Ch. VII bis

Nous conseillons à nos mandataires d'y faire inclure la présentation des équipes syndicales en place.

IV. ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2025-2026 DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (PT 16)

Finalisation du calendrier 2025-2026

- **Organisation du travail collaboratif** dont la planification des réunions d'équipe organisées par la direction.
- **Planification du SEE** (annuelle ou trimestrielle) :
  - missions obligatoires : conseils de classe, réunions de parents,... ;
  - services relatifs aux prestations nécessaires à la bonne marche de l'école, explicitement prévus au RDT de l'établissement ;

- enseignement fondamental : organisation des surveillances légales.

INFO +

www.lacsc.be/charge-travail-enseignant

- **Planification des éphémérides** : fête scolaire, journée «portes ouvertes»,...
- Vérification de la bonne application de la législation en ce qui concerne **la taille des classes et l'organisation des groupes-classes**, par section, par option ou par catégorie.

Le cas échéant, faire les constats utiles qui en découlent :

- en matière d'emplois ainsi générés ou perdus ;
- relatifs à l'impact de la concurrence organisée dans la zone par les ouvertures d'autres établissements,...

- Si cela n'a pas été finalisé en juin, faire le point sur les **séjours pédagogiques** qui seront organisés et s'assurer que les membres du personnel concernés marquent leur accord à les encadrer. Veiller à ce que la répartition des tâches pour l'organisation soit clairement effectuée dans le respect des règles législatives.

♦ Marie Lausberg

EN PRATIQUE ▸ CIRCULAIRES | DETENTE

Circulaires du mois

CIRCULAIRES D'INSTRUCTION

Circulaire 9501 - Reconnaissance de l'expérience utile requise pour exercer une fonction de maître de formation pratique dans les Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la FWB.

Pour pouvoir exercer la fonction de maître de formation pratique, une expérience utile du métier d'au moins deux années est constitutive du titre requis, outre la condition du titre de capacité exigé. Dans ce cas, l'expérience utile est l'expérience professionnelle obtenue en dehors de l'enseignement, en lien avec le cours. La circulaire donne les instructions pour l'introduction de la demande.

Circulaire 9503 - Valorisation de l'expérience utile pour les membres du personnel enseignant des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les fonctions de maître-assistant, de chargé de cours, de chef de travaux, de professeur et de chef de bureau d'études.

La circulaire présente les instructions pour solliciter, auprès de la Commission ad hoc, la valorisation pécuniaire de l'expérience utile de maximum cinq années, dans les fonctions désignées supra (les maîtres de formation pratique ne sont pas concernés par la circulaire 9503). Cette expérience professionnelle acquise hors enseignement ,mais en lien avec la ou les fonction(s) exercée(s) dans l'enseignement, peut se voir valorisée de manière rétroactive, dans une période de dix ans, à dater de l'entrée en vigueur de la modification de l'article 17 de de l'arrêté royal du 15/4/1958, c'est-à-dire à partir du 1er novembre 2023.

CIRCULAIRES INFORMATIVES

Circulaire 9504 - Règles statutaires d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné (FOND OFF).

Circulaire 9505 - Règles statutaires d'engagement et d'engagement statutaire de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné (FOND LC/LNC).

Pour ces deux circulaires, la première partie expose les règles d'engagement applicables aux puériculteurs non statutaires (sous contrat ACS, APE, PART-APE, PTP) de l'enseignement maternel ordinaire du réseau concerné.

La seconde partie est relative aux règles statutaires de nomination applicables aux puériculteurs nommés à titre provisoire ou définitif de l'enseignement maternel ordinaire du réseau concerné.

♦ Catherine Blavier

Humour

Je suis à la salle de sport et j'essaie une nouvelle machine.
Je l'utilise depuis trente minutes : elle est géniale !
Il y a des M&M's, des snickers et des chips !

Citation du mois

"L'homme, plus il étudie, plus il devient humble, car à mesure qu'il apprend, il découvre l'immensité de son ignorance".

Aristote

Classes de forêt, de ferme et de sports

À STOUMONT-RÉGION DE SPA

PRIX IMBATTABLE !

3 jours (2 nuitées) : 99 € par personne
1 animation nature et à la ferme incluse

Plus d'infos
M. FORESTIER
Tél. : 0478/39.12.08 - Email : sportetmer@skynet.be

Notre partenaire
LE FAGOTIN
www.fagotin.be

Félicitations pour leur 30e anniversaire !

Offre valable jusqu'au 30 juin 2026
*maximum 20 élèves

Éditeur responsable : Forêt et sport - zone nature - route de l'Ambève 88 à 4987 Stoumont

A VOS AGENDAS | ACTIVITÉS

RETRAITÉS-PRÉRETRAITÉS | AMICALE DE BRUXELLES

LE MARDI 24 JUIN 2025

LA BOURSE DE BRUXELLES

Cette fois-ci, c'est la bonne ! Après la visite manquée de janvier dernier, nous vous fixons rendez-vous le mardi 24 juin pour redécouvrir la Bourse, qui vient d'être totalement restaurée et réaffectée.

Après la visite guidée, nous aurons le plaisir de nous retrouver au "Cirio" pour un menu deux services accompagné d'une bière pils ou d'un soft.

RENDEZ-VOUS ▸ le mardi 24 juin 2025 à 10 h 45, Place de la Bourse, devant les marches.

PARTICIPATION ▸ 42 € pour la visite guidée et le repas à verser au compte BE27-0682483537-73 de l'Amicale, avant le dimanche 15 juin, avec votre menu en communication.

MENU

- Entrées : E1 Duo de croquettes - E2 Quiche
- Plats : P1 Toast cannibale - P2 Cannelloni ricotta épinards - P3 Waterzooi de poulet - P4 Salade Burrata

CONTACT ▸ Dominique De Winter - 0474/246 664 - dominiquedewinter1207@gmail.com

Prochain rendez-vous : mardi 23 septembre, pour une journée en car en Thudinie (à confirmer).

Témoignage

NADIA, 30 ANS
PUÉRICULTRICE APE

> ***Nous méritons d'être traitées de la même manière que nos collègues institutrices.***

INJUSTICE ET INCERTITUDE
pour les puéricultrices enceintes sous contrat non statutaire

Je suis puéricultrice dans une école fondamentale de la province du Luxembourg. Depuis le 29 août 2024, j'exerce ma fonction au sein de cette école sous contrat APE. Mon travail se concentre principalement sur le niveau maternel, avec une charge horaire à 4/5 temps ; je m'investis pleinement dans le développement et le bien-être des enfants.

Récemment, ma situation a changé. Enceinte, sur décision du médecin du travail, j'ai été écartée du service pour la durée de ma grossesse pour éviter de faire encourir des risques à mon bébé et à moi-même.

Cette mesure, bien que nécessaire pour ma santé et celle de mon bébé, a suscité des interrogations et des préoccupations. Dans un premier temps, la direction de l'école m'a proposé d'être affectée à des tâches administratives comme le prévoit la législation.

Après avoir consulté la circulaire de référence, elle a constaté que je ne pouvais pas, dans ce cas, être remplacée. Par conséquent, elle a décidé de retirer sa proposition ce qui m'a contrainte à être écartée sans affectation et donc à rester à mon domicile.

Cette décision a des implications importantes pour moi, outre le fait que cela soulève également des questions sur la continuité de mon travail et la possibilité de remplacement.

Il est injuste que la législation ne soit pas la même que pour le personnel statutaire en matière de remplacement, car cela pousse les directions à ne pas proposer une mesure d'affectation. Cette différence de traitement est difficile à accepter et ajoute une pression financière supplémentaire à une période déjà délicate.

Être écartée à domicile me permet, certes, de me reposer et de prendre soin de ma santé, mais je ne perçois plus mon salaire ; je dépends de la mutuelle, qui me verse une indemnisation équivalente à 60 % de mon salaire.

De plus, le fait d'être écartée à mon domicile me fait craindre pour mon avenir professionnel. La période d'écartement durant laquelle je suis à charge de la mutuelle n'est pas prise en compte dans mon ancienneté de service et mon ancienneté pour faire valoir une priorité à l'emploi ne progresse pas. Je redoute que cette situation puisse compromettre ma réintégration dans l'école l'année prochaine. Cette incertitude quant à mon avenir professionnel ajoute une couche supplémentaire de stress à une période déjà complexe.

Je souhaite que les responsables politiques prennent des mesures pour mettre fin à cette différence de traitement. Finalement, nous méritons d'être traitées de la même manière que nos collègues institutrices, indépendamment de notre statut. Cette égalité de traitement est essentielle pour garantir la justice et le bien-être de toutes les puéricultrices.

INTERVIEW et TEXTE : Arnaud Labyt, Marie Lausberg

A la demande de l'intéressée, photo d'emprunt.